

LA COMMUNE INVESTIT

POUR PRÉSERVER SON PATRIMOINE LOCAL EN FAISANT L'ACQUISITION D'UN BIEN

LA VILLE DE CAVALAIRE DISPOSE DE PEU DE BIENS FONCIERS À PROPREMENT PARLER ; OR, L'ACHAT DE FONCIER EST IMPORTANT POUR UNE COLLECTIVITÉ CAR IL CONTRIBUE À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS ET À ASSURER UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LA COMMUNE. C'EST POUR CETTE RAISON QUE LA VILLE DE CAVALAIRE VIENT D'ACQUÉRIR UNE PROPRIÉTÉ RENDUE ACCESSIBLE, LA CARRADE.



La ville de Cavalaire dispose de peu de biens fonciers à proprement parler ; or, l'achat de foncier est important pour une collectivité car il contribue à améliorer la qualité de vie des citoyens et à assurer un développement harmonieux de la commune. C'est pour cette raison que la ville de Cavalaire vient d'acquérir une propriété rendue accessible, la Carrade.

La Carrade est l'une des dernières grandes propriétés de la région. La villa de 400 m² est entourée de 35 hectares de zone forestière. L'aspect sauvage de cette propriété permet des promenades jusqu'en crête des collines tout autour desquelles on jouit de vues imprenables sur la mer. La villa, une ferme très ancienne, savamment restaurée par l'architecte François Spoerry, a conservé tout son charme et est entourée des essences emblématiques de la région, pins, chênes, cyprès, garrigue, essences méditerranéennes.*

Une opportunité à saisir

La SAFER PACA (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)

a acquis par voie de préemption 2 parcelles de terrain cadastrées situées à cet endroit. Elle a fait savoir à la commune le 17 avril dernier qu'elle était à la recherche d'un acquéreur pour ces 2 parcelles, représentant une surface totale de 65.000 m². Ces parcelles jouxtent des terrains de 30 hectares, propriété du Conservatoire.

Le montant de l'acquisition s'élève à 2.400.000 euros. La Ville de Cavalaire a donc décidé de saisir cette occasion d'accroître son foncier en se rendant acquéreur de ces parcelles.

Ce bien représente une opportunité sans précédent pour la Ville. Elle apportera des avantages considérables et durables pour l'avenir de notre commune.

Quels sont ces avantages ?

La première des raisons est, comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, le développement du foncier de la commune, aujourd'hui très faible.

C'est aussi l'occasion de développer des initiatives qui mettront en valeur

les attraits naturels de notre ville et permettront d'offrir de nouveaux services renforçant ainsi l'attractivité de notre territoire : expositions éphémères au cœur de la nature, organisation de salons, festivals et d'événements axés sur les questions environnementales ou culturelles... Un site d'hébergement éco-responsable pourrait aussi être développé offrant ainsi un cadre propice à l'apprentissage et à la sensibilisation environnementale. Un groupe de travail sera constitué pour définir précisément le projet en concertation avec la population cavalaïroise.

Enfin, il découle de la responsabilité de la municipalité de créer un développement urbain durable, en prévoyant des espaces verts, des zones de loisirs, des pistes cyclables et des infrastructures publiques nécessaires. L'acquisition de ce terrain offre ainsi la possibilité de contrôler le développement de Cavalaire tout en garantissant la préservation de notre patrimoine et une qualité de vie pour les générations futures. Celle-ci s'inscrit donc dans la droite ligne des objectifs du prochain PLU pour garantir le cadre de vie des Cavalaïroises et des Cavalaïrois.

L'achat de ce terrain est un levier stratégique qui offre à la Ville une occasion unique de façonner son avenir en fonction des besoins de ses concitoyens. C'est un investissement essentiel pour assurer un développement durable, équilibré et prospère de la commune sur le long terme. ■

*Source : www.lacarrade.com